

Négociation télétravail & conditions de travail (QVCT)

Participez à l'enquête CGT !

30 avril 2024



Vous l'attendiez : la renégociation au niveau du groupe Airbus sur le **télétravail**, la **qualité de vie**, les **conditions de travail** (QVCT) et la **prévention du stress** a démarré le 15 avril.

Lors de cette négociation, la CGT portera vos revendications, basées sur les précédentes enquêtes de la CGT et de l'UGICT-CGT et sur cette enquête.

L'objectif de l'enquête

Comme à ses habitudes, la CGT Airbus vous consulte pour mieux connaître votre **situation**, vos **besoins** et vos **attentes**.

La connaissance de vos conditions de travail et de votre expérience du télétravail sont essentielles pour porter des revendications adaptées

>>>> lien vers l'enquête <<<<

OU

Scanner le QR code ci-contre →



Les thèmes de la négociation :

Les modalités de mise en œuvre du télétravail	Le droit à la déconnexion (ou « à la connexion choisie » selon les termes de la direction)	La prévention de la désinsertion professionnelle	L'ergonomie et l'aménagement des postes de travail et la standardisation des équipements
Le travail hybride : travail en présentiel et à distance et l'encadrement des visio-conférences	La régulation de la charge de travail (en lien avec la prévention des risques pro)	La prévention, la détection, l'évaluation et le traitement des risques psychosociaux (RPS)	La réorganisation des espaces de travail (la direction veut développer le Flex-office)

Et vous, quelles sont vos attentes ?

TEST DE VISION PATRONAL

**TU
TRA
VAILLES
ENCORE PLUS**

**AVEC DES OBJECTIFS
DE PLUS EN PLUS DIFFICILES
ET UNE PRESSION OMNIPRÉSENTE**

POUR UN SALAIRE DE PLUS EN PLUS FAIBLE

**VOTRE VISION
EST BONNE**

La CGT propose un télétravail qui permet de mieux travailler

(repères revendicatifs basés sur les enquêtes précédentes CGT Airbus et UGICT-CGT)

1. Avoir le choix et s'organiser comme on veut

- ✓ Pouvoir poser des demi-journées de télétravail ;
- ✓ Une présence minimum flexible sur site (moyennée au mois par ex) ;
- ✓ Une souplesse sur les jours de la semaine en télétravail.



2. Adapter les espaces de travail

- ✓ En gardant un poste de travail dédié sur site, pas de *flex-office* imposé,
- ✓ Les espaces de travail doivent être conçus avec celles et ceux qui les occupent.

3. Que toutes les dépenses soient réellement prises en charge

- ✓ Avec un poste de travail adapté chez soi (second écran, mobilier),
- ✓ Remboursement des charges supplémentaires (frais de connexion...),
- ✓ Assurance employeur pour couvrir les risques liés au travail à distance (nomadisme et déplacements ponctuels notamment).

4. Travailler moins, et pas à n'importe quelle heure

- ✓ En télétravail, les temps de pause et informels disparaissent parfois. Le télétravail doit s'accompagner d'un décompte auto-déclaratif du temps de travail et paiement et/ou récupération (RTT) de toutes les heures supplémentaires ;
- ✓ Disposer de vraies plages d'indisponibilité pendant les horaires de travail ;
- ✓ Le télétravail doit être interdit pendant les congés, les arrêts maladie, les week-ends ou la nuit et le droit à la déconnexion doit être une réalité (et pas un droit à la « connexion choisie » ou au nomadisme) ;
- ✓ Le télétravail ne doit pas être encouragé pour les salariés en maladie.



5. Télétravailler mieux, c'est pouvoir être autonome

- ✓ Pas de contrôle par la hiérarchie des horaires et de la performance ;
- ✓ Pouvoir ne pas répondre immédiatement à toutes les sollicitations ;
- ✓ Continuer à être formé aux problématiques métier et au travail à distance.

6. Nous voulons un télétravail adapté aux situations spécifiques

- ✓ Un télétravail plus souple pour les salariés handicapés avec poste de travail adapté à la maison à la charge de l'entreprise ;
- ✓ Assouplir les modalités d'accès des salariés proche-aidants ;
- ✓ Mettre en place davantage d'espaces de tiers-lieux (*co-working*) pour les salariés domiciliés loin du lieu de travail.

7. Nous voulons des garanties pour les télétravailleuses

- ✓ Garantir le télétravail pour les femmes enceintes dès la déclaration de grossesse ;
- ✓ Chaque année 220 000 femmes sont victimes de violences conjugales. Or, en cas de télétravail, ces violences ont lieu sur le temps et le lieu de travail. Donner droit à des absences rémunérées dès le signalement des violences, garantir la mobilité géographique.



Je vous accorde votre télétravail ... le week-end et en soirée

